

Conditions d'admission

Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans, justifier d'un diplôme de niveau V, ou avoir suivi un cycle complet de second cycle. A la dernière évaluation d'UC, le candidat doit justifier d'une année d'expérience professionnelle à temps plein (1600h) tous secteurs confondus si le candidat ne justifie pas des diplômes demandés il devra justifier de 3 ans d'activités à temps plein (4800 h)

Modalité d'inscription

- Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation
- Se présenter au rendez-vous muni d'une lettre de motivation, d'un CV et d'une photo d'identité. *Des tests de positionnement sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat*

Rémunération

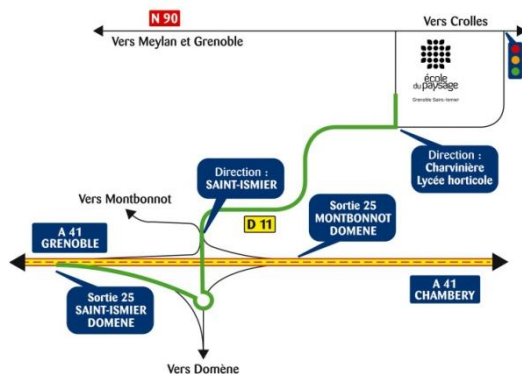
ASP, Pôle-Emploi, autres fonds : nous consulter

Financement de la formation

FONGECIF, FAFSEA, VIVEA ou autres fonds de formation (OPCA)
Le Pôle Emploi
La Région Rhône-Alpes
L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
L'entreprise (Plan de Formation) via son fonds de formation
Autofinancement

Contact

CFPPA - 1 Chemin de Charvinière
38332 Saint-Ismier
Tél 04 76 52 52 18
Courriel : cfppa.grenoble@educagri.fr
www.edp.educagri.fr



CFPPA

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole

Formation continue Brevet Professionnel – niveau IV Aménagements Paysagers



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

Description des activités

Les activités demandées à un titulaire du Brevet Professionnel spécialisé en aménagements paysagers sont :

- Sécuriser le chantier et son environnement (signalisation, ...)
- Préparer les sols par drainage, terrassements, ... et réaliser les semis ou les plantations
- Procéder à l'engazonnement selon la topographie des lieux
- Entretenir les massifs extérieurs ou décors d'intérieur (aération du sol, traitement, remplacement de plantes, ...)
- Entretenir les gazons selon les consignes (présence de motifs, hauteur de coupe, ...)
- Tailler les arbres selon l'orientation de croissance ou la forme recherchée et supprimer les branches indésirables
- Effectuer la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements
- Utiliser un engin nécessitant une habilitation
- Installer et entretenir des mobiliers urbains de parcs et jardins (balançoires, toboggans, clôtures, ...)
- Installer des systèmes d'irrigation (canalisations, câbles électriques, programmation de systèmes automatiques, ...) ou d'éclairage
- Renseigner des documents de suivi d'activité (lieu, date, type d'intervention, temps de présence, ...)
- Suivre l'état des stocks, identifier les besoins en approvisionnement et établir les commandes
- Définir et planifier les travaux d'entretien et d'aménagement d'un site paysagé
- Coordonner l'activité d'une équipe
- Construire de petits ouvrages de maçonnerie

Objectifs

- Exercer une activité professionnelle permettant de réaliser les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport. Il peut être amené à diriger ou animer une équipe d'ouvriers paysagistes.
- Être amené à diriger ou encadrer une équipe d'ouvriers paysagistes.

Durée

890 heures au centre de formation et 8 semaines de stage en entreprise.

Référentiel

Le BREVET PROFESSIONNEL option « Aménagements Paysagers » est composé de 10 Unités Capitalisables (UC) et de 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) dans les domaines suivants :

Domaine 1 : Général

- UCG 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information
- UCG 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers

Domaine 2 : Professionnel

- UCP 1 : Elaborer un projet professionnel dans le secteur
- UCP 2 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- UCP 3 : Communiquer dans une situation
- UCP 4 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu
- UCP 5 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères
- UCP 6 : Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise

Domaine 3 : Technique

- UCT 1 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux
- UCT 2 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères

UCARE

- Gestion différenciée en espaces verts
- Eco-construction